Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

55% des habitants de PACA ignorent que l’assurance scolaire intègre un accompagnement en cas de harcèlement



Après les heures passées à tenter de dénicher le cartable idéal et à remplir les fiches de renseignements, c’est l’autre pensum de la rentrée : choisir une assurance scolaire ! Entre les garanties obligatoires et facultatives, ce produit d’assurance généralement indispensable est un casse-tête pour de nombreux parents, et ce, d’autant plus qu’il est largement méconnu et se prête à de nombreuses idées reçues. Tel est l’enseignement de la nouvelle étude menée par Leocare, première néo-assurance multiservices 100 % mobile, en partenariat avec Poll&Roll.

L’assurance scolaire, ce produit totalement inconnu de 24% des Pacaïens

Les Petites Affiches de Vaucluse depuis 1839

Ecrit par le 16 novembre 2026

C’est un rituel quasi immuable de la rentrée. Dès la première semaine, les établissements vont demander aux parents de leur fournir une attestation d’assurance scolaire pour leur enfant. Généralement facultatif pour les activités obligatoires, c’est-à-dire celles inscrites dans l’emploi du temps prévu de l’élève, mais requis pour les animations annexes (classes de découverte, voyages scolaires, ateliers, études surveillées, etc.) et la cantine, ce sésame est de fait quasi indispensable : seuls 10% des élèves n’en ont pas besoin.

Et pourtant ! 12% des Pacaïens pensent que l’assurance scolaire n’est pas vraiment, voire aucunement, obligatoire. En cause ? Un manque de communication et d’informations claires sur le sujet : 55% des répondants ignorent le rôle de l’assurance scolaire.

La chose est d’autant plus dommageable que l’assurance scolaire est un produit essentiel, auquel près d’un tiers des parents (26%) ont déjà eu recours, dont 13% à plusieurs reprises. En revanche, 11% des Pacaïens déclarent n’avoir jamais souscrit, à tort ou à raison, la moindre assurance scolaire.

Plus de la moitié des parents l’ignorent, et pourtant : le harcèlement scolaire est désormais pris en charge par les assureurs

L’assurance scolaire étant peu connue, les Pacaïens en ont souvent une perception réduite. 87% estiment qu’elle permet avant tout de couvrir des dégâts matériels, 85% des frais médicaux pour blessure et 61% un vol de matériel. En revanche, seuls 45% savent qu’elle intègre aussi un accompagnement en cas de harcèlement scolaire. Or, le harcèlement scolaire est un véritable fléau qui impacte toujours plus de jeunes : 1 collégien ou lycéen sur 5 en est aujourd’hui victime en France. Et plus la prise en charge de l’enfant est tardive, plus les conséquences sont graves.

Interrogés sur cette question, les parents attendent notamment des assurances scolaires un dispositif de prise en charge psychologique (78%), une assistance juridique (71%), une indemnisation des dommages (60%), de la prévention et davantage de sensibilisation (56%), ou encore une protection contre les atteintes à la réputation en ligne (59%).

« Encore aujourd’hui, l’assurance scolaire reste méconnue, ainsi que les garanties proposées. Et pourtant ! Et pourtant, il y a fort à parier que l’assurance scolaire sera obligatoire au moins une fois au cours de la scolarité d’un enfant. En outre, elle intègre des dispositifs et services d’accompagnement en cas de harcèlement scolaire, et notamment de cyberviolences, qui affectent aujourd’hui un collégien ou lycéen sur cinq. Usurpation d’identité, attaques gratuites, utilisation de photos sans consentement, revenge porn… Face à la multiplication des violences, les assureurs proposent désormais des prises en charge dédiées dans le cadre de l’assurance scolaire. D’où l’importance de bien connaître cette protection du quotidien, et de procéder à un comparatif des contrats et des assureurs », explique Christophe Dandois, cofondateur de Leocare.